

# Document d'Information Synthétique

Offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

Présentation de l'émetteur en date du 04 Décembre 2022

Energies Citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg (EnCES)- "Brasseurs d'énergie"

Société par Actions Simplifiées à capital variable, capital social de 20300 €

2 Rue du Grand Couronné, 67100 Strasbourg

892 039 298 RCS - Strasbourg

*« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »*

## I – Activité de l'émetteur et du projet

### 1. Objet et missions

L'émetteur a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et équipements destinés à la production et à la distribution de toutes énergies dont la source est majoritairement d'origine renouvelable,
- la vente de l'énergie produite,
- la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- toutes actions de promotion et de recherche liées aux énergies renouvelables,

- le dépôt, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La société réalisera majoritairement ses investissements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ses principales missions sont les suivantes :

-créer et gérer des projets d'énergie renouvelable au niveau local,

-développer des synergies entre les différents acteurs et les différentes structures engagés pour la transition énergétique principalement et prioritairement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,

-créer du lien social et permettre un investissement responsable basé sur des valeurs humanistes et écologiques plutôt que sur un critère purement financier.

## **2. Financement du projet**

Les fonds levés seront utilisés pour financer la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'école Louvois, à Strasbourg, à savoir :

- la réalisation de cette centrale (matériel et main d'œuvre) par des entreprises habilitées,
- les frais inhérents à cette installation (études, raccordements, assurances...),
- l'exploitation et la maintenance de cette centrale.

Les fonds collectés en capital et/ou en Compte Courant d'Associés constitueront les fonds propres nécessaire au projet.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, l'EnCES étudiera des projets moins ambitieux avec un montant d'investissement recalculé à partir du résultat de la levée de fonds.

L'électricité produite sera vendue par l'émetteur *via* un tarif d'achat régulé par l'Etat pour une durée de 20 ans, ou vendue en autoconsommation collective étendue.

L'objectif est de lever un montant maximum de 71 760 € en actions et/ou en comptes courants d'associé entre novembre 2022 et novembre 2023, afin de réaliser le financement en fonds propres du projet susmentionné (tableau levée de fonds, annexe 1).

Aucune levée de fonds n'a encore été réalisée par la société EnCES/Brasseurs d'énergie. Elle réalisera des levées de fonds au fur et à mesure des projets qui seront développés.

Vous êtes invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- aux [comptes existants \(annexe 2\)](#)
- au [tableau d'échéancier](#) (annexe 3) prévisionnel de l'endettement sur 5 ans
- aux [éléments prévisionnels](#) (annexe 4) sur l'activité
- au [curriculum vitae](#) (annexe 5) du représentant légal de la société et [organigramme](#) (annexe 6) des principaux membres de l'équipe de direction.

## II – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable développées par un collectif citoyen sont :

### 1. Risques de développement

- Des études sont réalisées. Elles peuvent chacune conduire à abandonner un ou des projets d'installations, ce qui conduit d'une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études, pourra remettre en question le plan de financement global
- Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d'exploitation, recours
- Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie (préciser le type de vecteur (gaz, électricité, réseau de chaleur) dans des conditions économiques viables
- Faisabilité technique des installations (étude productible/vent/structure, signature d'un bail adapté à la durée du projet etc..)
- Aléas pendant le(s) chantier(s) de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire)

### 2. Risques de financement et assurances

- La réalisation d'une installation est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorable au projet et d'une police d'assurances adéquate.

### **3. Risques d'exploitation**

- Risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
- Risque de modification des contrats en cours de la vie de l'installation (bail, assurance, ...)

### **4. Risques liés à la situation financière de la société**

- Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :
- Un délai de remboursement interdit d'effectuer cette sortie avant un délai de 5 années (sauf cas particulier, se référer à l'article 15 des statuts)

Nota : Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrite au chapitre IV.

- Risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société n'a pas souscrit d'emprunt et dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les prochains 24 mois.
- Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la société (risque de faible disponibilité des personnes notamment).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

## **III – Capital social**

La société est une SAS à capital variable. Le capital social de la société est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de la société est composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

Le capital social initial est de 20 300 euros répartis entre les 12 fondateurs de la société. Le montant maximal du capital autorisé est de 10 000 000 euros. Chaque actionnaire dispose d'une voix au sein de la société, quel que soit le montant de sa participation au capital de la société.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur.

[Articles 7 et 8](#) des statuts (annexe 7)

[Articles 12 et 13](#) des statuts (annexe 8)

## **IV – Titres offerts à la souscription**

### **1 – Droits attachés aux titres offerts à la souscription**

Les titres offerts sont ceux décrits au titre III (capital). L'augmentation de capital prévue se fait par souscription d'actions d'une valeur nominale de 100 euros. Chaque actionnaire dispose d'une voix au sein de la société, quel que soit le montant de sa participation au capital de la société. Chaque action donne droit à la représentation et à un droit de vote lors des décisions prises en assemblée générale.

Les dirigeants de la société ne se sont pas engagés personnellement dans le cadre de la présente offre.

### **2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription**

Les actions sont inaliénables et, dans la limite d'une durée de 5 années à compter de leur souscription (sauf cas particulier, se référer aux articles 15 et 18 des statuts). Les actions ne peuvent être transmises, à titre gratuit ou onéreux, y compris entre actionnaires qu'avec l'agrément préalable du comité de gestion. Les conditions de cession sont décrites dans l'article 19 des statuts.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et les conditions attachés aux titres financiers offerts à la souscription.

[Articles 18 et 19](#) des statuts (annexe 9)

### **3 – Risques attachés aux titres offerts à la souscription**

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi;
- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible;
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

## 4 – Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

Ce tableau récapitule la répartition du capital et des droits de vote avant et après la réalisation de l'offre.

	Avant réalisation de l'offre	Après réalisation de l'offre
Nombre d'actions	203	variable
Nombre d'actionnaires	12	La société est à capital variable et comprendra un grand nombre d'actionnaires.

## V – Relations avec le teneur de registre de la société

L'identité du teneur de registre de la société est :

Nom : Gaspard Prénom : Eric

Domicilié à : Strasbourg

Courriel : [info@brasseursdenergie.eu](mailto:info@brasseursdenergie.eu)

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel aux personnes concernées.

## VI – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Sans objet

## VII. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis :

soit par mail: [adhesion@brasseursdenergie.eu](mailto:adhesion@brasseursdenergie.eu)

soit au format papier : EnCES, 2 rue du Grand Couronné, 67100 Strasbourg.

## **Calendrier indicatif de l'offre**

Date d'ouverture de l'offre : Décembre 2022

Date de clôture de l'offre : Décembre 2023

Date à laquelle les investisseurs sont débités : immédiatement en cas de virement direct sur le compte de la société ou au maximum 6 mois après réception du chèque

Date d'émission des titres : lors d'un des comités de gestion postérieur à la souscription ou au plus tard lors de l'assemblée générale suivant la souscription

Date et modalités de communication des résultats de l'offre : 3 mois après l'assemblée générale suivant la mise en service de la centrale photovoltaïque

Le paiement se fait par chèque ou par virement (RIB disponible sur le bulletin de souscription accessible via le lien ci-dessous). Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant au montant de leur souscription dès leur souscription. Un reçu est remis au souscripteur.

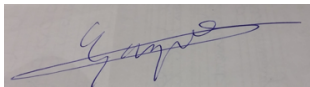
Le comité de gestion se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute souscription. La société se réserve la possibilité de rembourser par virement ou par chèque le souscripteur en cas de non réalisation du projet.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au bulletin de souscription vous permettant de répondre à l'offre ([bulletin de souscription, annexe 10](#)).

Le présent document est déposé à l'Autorité des Marchés Financiers à l'adresse suivante [depotdis@amf-France.org](mailto:depotdis@amf-France.org) le 04 décembre 2022.

**Le président Eric Gaspard**

**Signature**



Annexe 1

**Tableau levée de fonds (1<sup>ère</sup> levée de fonds pour le financement de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Louvois, Strasbourg)**

Besoin en capital	71 760 € (fonction devis)	100%
Part actionnaires	71 760 €	100%
Part prêt bancaire	0 €	0%

Annexe 2



**Compte de Résultat**

1/2

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	6 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits					
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges					
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			1 202	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			(1 202)	

# Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 202)</b>	
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(1 202)</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 202</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(1 202)</b>	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

### Annexe 3

#### Tableau d'échéancier prévisionnel

Nature de la dette	Montant	Date d'échéance
Emprunt bancaire	0 €	
Comptes courants d'associés	Non connu	

### Annexe 4

#### Eléments prévisionnels de l'activité

Nom du projet	Puissance	Investissement prévu	Chiffre d'affaire annuel moyen prévu
Ecole Louvois (Strasbourg)	36kWc	71 760 €	5869 €
Projet Ostwald	36 kWc	70 995 €	4500 €
Projet Strasbourg Ouest	100 kWc	151 054 €	12 150 €
Projet Eschau	36 kWc	68 745 €	4500 €
<b>Total</b>	<b>208 kWc</b>	<b>362 554 €</b>	<b>27 019 €</b>

### Annexe 5

#### CV du représentant légal de la société

Eric GASPARD  
68 rue du faubourg national  
67000 STRASBOURG

## INGENIEUR - ECO-CONSEILLER

- développement de projets innovants
- animation de réseaux
- systèmes énergétiques intelligents, filière hydrogène, énergies renouvelables électriques

## COMPETENCES

---

### Conduite du changement dans le domaine énergétique

- Développement de la filière de l'hydrogène renouvelable
- Participation au club « smart grid » Grand Est aux côtés des industriels et des acteurs de la recherche et de l'innovation
- Participation au consortium « Dynamhyse » développant la filière **hydrogène** dans la région Grand Est
- Référent de la thématique hydrogène pour l'industrie (rédaction de la feuille de route hydrogène en Grand Est)
- Lancement de l'activité photovoltaïque au sein d'une PME
- Accompagner les entreprises pour diversifier leur offre dans le domaine des énergies renouvelables

### Gestion de projet innovant

- Elaborer le plan d'affaire, la stratégie marketing et négocier le financement d'un nouvel opérateur de rénovation énergétique globale (capital social de 2 millions €)
- Co-porteur avec la Région Grand Est, d'un projet financé par la **commission européenne** (H2020 – MLEI-PDA).
- Gestion d'une équipe projet **pluridisciplinaire** (aérodynamique, régulation électronique, acoustique, marketing, juridique) budget de 1,5 millions €
- Création de **prototypes** d'éolienne urbaine, suivi de fabrication et test en soufflerie
- Conception, réalisation et suivi d'une campagne de mesure embarquée en conditions réelles pour caractériser l'utilisation des boîtes de vitesse automobile

### Animation de réseaux

- Animer l'expérimentation OBEC préparant la future réglementation environnementale des bâtiments (calculs ACV de la construction des bâtiments)
- Négociation de **partenariats** avec organisations professionnelles, structures publiques, collectivités, entreprises
- Recruter, financer, accompagner et évaluer des relais dans des structures publiques et professionnelles
- Administrateur de l'espace collaboratif du réseau des conseillers en rénovation énergétique du Grand Est
- Animer un réseau de **bureaux d'études thermiques**

## FORMATION CONTINUE

---

- |           |  |
|-----------|--|
| 2019      | • Formation interne sur la filière hydrogène - ADEME (2 jours)   |
| 2014      | • déploiement et animation d'une plateforme locale de la rénovation énergétique de bâtiments avec le dispositif DORéMI - institut Négawatt (5 jours) |
| 2012-2013 | • conception et rénovation de bâtiments à très haute performance énergétique - institut Négawatt et enertech (5 jours)                               |
| 2011      | • bases de la thermique du bâtiment – Sunsquare (3 jours)  |

2008 • concevoir une installation photovoltaïque - ADEME (5 jours)

## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES (21 ans)

### ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Strasbourg (67)

depuis. 2010 • animateur inter-régional hydrogène renouvelable  
• Accompagnement et financement des projets de production/distribution et utilisation de l'hydrogène

### SADEL, installateur d'éolienne et de panneaux photovoltaïques, Strasbourg (67)

2007 - 2010 • Responsable de la conception d'une nouvelle éolienne domestique  
• Dimensionnement de générateurs photovoltaïques et prospection de nouveaux clients

### ADEME, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Strasbourg (67)

d'avr. à dec. 2006 • Développement économique des énergies renouvelables au sein des activités des entreprises alsaciennes

### ARAN, association de quartier, Strasbourg (67)

de juin. 2005 à mars 2006 • Chargé de mission pour le développement d'une action auprès du grand public autour du dérèglement climatique.

### CUS, Communauté Urbaine de Strasbourg (67)

de mai. à oct. 2004 • Chargé de mission pour l'intégration de la qualité environnementale des bâtiments, au sein de la direction de la construction

### ALSACE Nature, Fédération régionale des associations de protection de la nature, Strasbourg (67)

de mars à août 2003 • Chargé de mission pour le montage de partenariats avec les entreprises en vue de la diversification du financement

### Altran technologies, prestataire de services pour le conseil en technologies, Paris (75)

mars 1999 à nov 2002 • Responsable de la validation et du suivi d'équipements de sécurité pour **EADS LV** spécialiste européen de la construction de lanceurs spatiaux  
• Chef de projet au sein d'un service essai des boîtes de vitesses pour **Renault**,

## FORMATION INITIALE

2004 • Mastère spécialisé **éco-conseiller®** : Agir en faveur d'un développement durable des organisations et des territoires (institut Eco-Conseil en partenariat avec **l'INSA** Strasbourg)  
1998 • Diplôme d'**Ingénieur généraliste** en conception des systèmes mécaniques de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (**UTBM**) école faisant partie du réseau des Universités Technologiques de Compiègne (**UTC**)

## LANGUES ETRANGERES

Anglais • utilisation professionnelle dans le cadre d'un projet financé par la commission européenne  
• Janvier 1997: Obtention du First Certificate of Cambridge (Grade B)

Espagnol • Lu, écrit, parlé

## LOISIRS

- Montage d'une centrale photovoltaïque citoyenne
- Bénévole actif au sein d'une épicerie coopérative
- Pratique régulière de l'escalade
- Voyages (Maroc, Espagne, Inde, Grande Bretagne, La Réunion, Vietnam, Etats-Unis, Mexique, Brésil, Polynésie française)

Annexe 6  
**Organigramme**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Rôle dans la société</b>
CAVALIER	Loïc	Eckwersheim	Membre du comité de gestion
CULLEN	Jacqueline	Strasbourg	
EMMERICH	Guillaume	Strasbourg	Membre du comité de gestion
GASPARD	Eric	Strasbourg	Président
LACOSTE	Stéphane	Strasbourg	Membre du comité de gestion
MENARD	Rozenn	Strasbourg	Membre du comité de gestion
OSSWALD	Philippe	Strasbourg	Membre du comité de gestion
ROHMER	Hélène	Strasbourg	Membre du comité de gestion
SPIES	Cindy	Eckwersheim	Membre du comité de gestion
ZERO	Maxime	Strasbourg	Membre du comité de gestion
DUMONTET	Pierre-Henri	Eschau	

Annexe 7

**ARTICLE 7. Capital social**

A ce jour, le capital social est fixé à 10 300 €. Il est divisé en 103 actions de 100 € entièrement souscrites et libérées.

Le capital est variable.

**ARTICLE 8. Modifications du capital**

Le capital maximum ou minimum ne peut être augmenté ou réduit que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions, soit par majoration du

montant nominal de l'action.

Les actions nouvelles sont émises soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission. Cette prime sera définie chaque année par le Comité de Gestion et ratifiée par l'Assemblée Générale.

Elles sont libérées soit par apport en numéraire, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Les actions nouvelles de numéraire doivent obligatoirement être libérées lors de la souscription de la quotité du nominal et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

## Annexe 8

### **ARTICLE 12. Augmentation du capital – Admission de nouveaux actionnaires**

Le capital social est susceptible d'augmentation au moyen de l'admission de nouveaux actionnaires ou de la souscription d'actions nouvelles par les actionnaires et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués par les actionnaires.

Le capital est variable dans les limites du capital autorisé, fixées ainsi qu'il suit :

- 10 000 000€ pour le capital maximum autorisé,
- 5150 € pour le capital minimum autorisé.

Toute personne physique majeure ou morale peut se porter candidate pour devenir actionnaire. Ce faisant, elle adhère aux valeurs décrites dans le préambule. Un représentant des héritiers d'un actionnaire décédé ou leur tuteur peut solliciter son admission dans les mêmes conditions.

Le Comité de Gestion a tous pouvoirs pour recevoir ou refuser la souscription en numéraire d'actions nouvelles émanant soit des actionnaires, soit de nouveaux souscripteurs dont il décide l'admission, dans les limites du capital autorisé fixé ci-dessus. Les nouvelles actions seront souscrites au moyen d'un bulletin de souscription. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, les actions nouvelles seront souscrites au pair augmentées d'une prime d'émission tenant compte des capitaux propres apparaissant au dernier bilan.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé constatera le montant du capital souscrit à la clôture de cet exercice.

Aucune augmentation de capital ne peut être décidée par le Comité de Gestion si elle a pour effet de porter le capital social souscrit à un montant supérieur au capital maximum autorisé, tel que fixé ci-dessus. Ce montant maximum peut être augmenté par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

De même, devront être décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et réalisées dans les conditions définies à l'article 8, les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices.

### **ARTICLE 13. Réduction du capital**

Le capital social est susceptible de réduction par voie de reprise totale ou partielle des apports des actionnaires, résultant de l'un des événements ci-après : retrait, exclusion, décès, dissolution d'une personne morale, liquidation judiciaire, interdiction, mise sous tutelle ou curatelle. Dans ces cas, la société ne sera pas dissoute et sous réserve de l'agrément éventuel des ayants droit ainsi qu'il est prévu à l'article 20, continuera avec les autres actionnaires. Le Comité de Gestion aura tous pouvoirs pour constater la

réduction de capital ainsi intervenue.

Aucune reprise d'apport ne pourra toutefois avoir pour effet de réduire le capital social à une somme inférieure au seuil fixé ci-dessus à l'article 12.

## Annexe 9

### **ARTICLE 18. Inaliénabilité des actions**

Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date des souscriptions des actions, les actionnaires ne pourront céder leurs actions, ainsi que les droits afférents.

Par exception à l'inaliénabilité ci-dessus, le Comité de Gestion doit lever l'interdiction de cession des actions en cas d'exclusion d'un actionnaire.

### **ARTICLE 19. Agrément des cessions d'actions**

1. Les actions ne peuvent être transmises, à titre gratuit ou onéreux, entre vifs ou par décès, y compris entre actionnaires qu'avec l'agrément préalable du Comité de gestion.

2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Comité de Gestion de la Société, indiquant le nombre d'actions dont la transmission est envisagée, le prix de la cession, les noms, prénoms, adresse, nationalité du bénéficiaire de la transmission ou s'il s'agit d'une personne morale, son identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux).

3. Le Comité de Gestion dispose d'un délai de quatre (4) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au Cédant la décision d'agrément ou de refus d'agrément. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis.

4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.

5. En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les trente (30) jours de la décision d'agrément : à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité.

6. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquérir ou de faire acquérir les actions de l'actionnaire Cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue. Si le rachat des actions n'est pas réalisé de fait de la Société dans ce délai de trois (3) mois, l'agrément du ou des cessionnaires est réputé acquis. En cas d'acquisition des actions par la Société, celle-ci est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder dans les conditions prévues aux présents statuts ou de les annuler. Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la Société est déterminé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert, dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil.



## Annexe 10

### Bulletin de souscription d'actions à la société *Energies Citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg (EnCES) - Brasseurs d'Énergie, SAS à capital variable*

La société *Energies Citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg (EnCES) - Brasseurs d'Énergie* (ci-dessous également nommée *Les Brasseurs d'Énergie*), a pour objet social de créer et gérer des projets d'énergies renouvelables au niveau local, développer des synergies entre les différents acteurs et les différentes structures engagés pour la transition énergétique principalement et prioritairement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. De plus, la société a pour but de créer du lien social et de permettre aux citoyens de réaliser un investissement responsable basé sur des valeurs humanistes et écologiques plutôt que sur un critère purement financier.

#### Je soussigné-e,

Civilité :                              Nom :                              Prénom :  
Né-e le :                              A :                              Département :  
Régime matrimonial, PACS ou célibataire :  
Adresse :                              Code postal :                              Ville :  
Téléphone :                              E-mail :

Si personne morale :

Nom de la structure :                              Forme juridique :                              SIREN :

#### Déclare vouloir

Devenir actionnaire de la société *Energies Citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg (EnCES) - Brasseurs d'Énergie, SAS à capital variable* et souscrire à :

..... actions x ..... €      soit ..... €

#### Marche à suivre :

Remplir et enregistrer le formulaire, le parapher et le signer soit électroniquement avec envoi par mail, soit manuellement avec envoi par courrier (coordonnées page 2).

Joindre :

- une copie recto-verso de pièce d'identité valide ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- un Kbis de moins de 3 mois pour les personnes morales ;
- Effectuer le paiement (instructions page 2).

Energies Citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg (EnCES) - Brasseurs d'Énergie, SAS à capital variable, immatriculée au RCS de Strasbourg :  
B 892 039 298, au capital minimum de 5 150€.  
Siège et Adresse de correspondance : Maison Citoyenne de Strasbourg, 2 Rue du Grand Couronné, 67100 Strasbourg  
Contact : info@brasseursdenergie.eu